

AECK/
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2021 – 179 DU 28 AVRIL 2021

portant nomination de monsieur **Ali IMOROU BAH CHABI** en qualité de membre et de Président du Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire de Porto-Novo.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2020-078 du 19 février 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu** le décret n° 2012-300 du 12 août 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement des Centres hospitaliers universitaires du Bénin, tel que modifié par le décret 2019-088 du 20 mars 2019 ;
- vu** le décret n° 2019-177 du 03 juillet 2019 portant nomination des membres du Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire de Porto-Novo ;
- sur** proposition du Ministre des Santé,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 avril 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Ali IMOROU BAH CHABI** est nommé membre du Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire de Porto-Novo en remplacement de monsieur Codjo Didier AGOSSADOU.

L'intéressé poursuit le mandat en cours pour le reste de sa durée.

Article 2

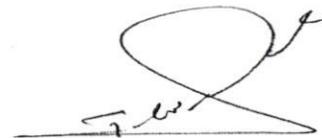
Monsieur Ali IMOROU BAH CHABI est nommé Président du Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire de Porto-Novo.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

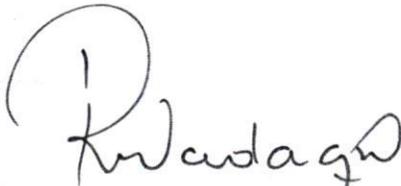
Fait à Cotonou, le 28 avril 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



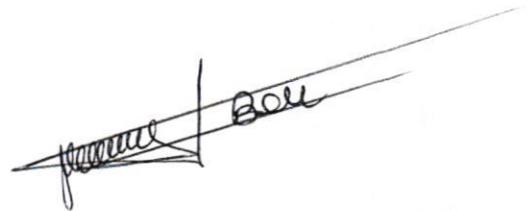
Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de la Santé,



Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MS 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; SGG 4 ; INTERESSE 1 ; JORB 1.